

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 10 avril 2025

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 16

Procuration 3

Votants 19

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion Rivoire, maire

.....

Date de la convocation : 01/04/2025

Date d'affichage de la convocation : 01/04/2025

Date d'affichage de la délibération : 11/04/2025

Etaient présents : MM RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, MIERE, FAURE, CORTES, MOENNARD, JORDAN, ARRUE, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOEL, BACOU, ROUZAUD, VERGER, JAIME

Ont donné procuration : Mme DICCIANI Isabelle à Mme MIERE Mélissa, Mme GLEYZES Lucie à M NAVARRO Pierre, Mme CAMUS Anne-Lise à Mme Florence JEULIN CAREY

Monsieur Didier CORTES a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération n°2025-28 Affectation de résultats

Exposé

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame La Maire, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

- ✓ Résultat de l'exercice 2024 : 195 590,12 €
- ✓ Report excédent 2023 : 447 867,14 €
- ✓ Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 : 643 457,26 €

Section d'investissement

- ✓ Résultat de l'exercice 2024 : 295 448,95 €
- ✓ Report excédent 2023 : 1 049 667,76 €
- ✓ Solde d'exécution reporté au 31/12/2024 : 1 346 116,71 €

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'affecter au budget primitif communal 2025, le résultat de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- ✓ Solde d'exécution de la section fonctionnement reporté en votant au R002 « excédent de fonctionnement reporté », la somme de 506 999,59 €
- ✓ Le surplus est affecté en recettes d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 1068 « Excédent de fonctionnement » soit 136 457,67 €.
- ✓ Solde d'exécution de la section investissement reporté en votant au R001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 1 346 116,71 €.

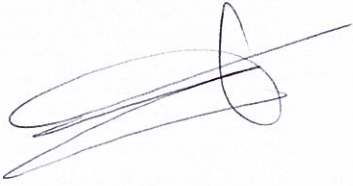
19

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES



La Maire
Marion Rivoire



Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger
Levisault

ID : 031-213101843-20250410-DE202528-DE